

**Collectivité de VILLECERF**

Conseillers afférents au conseil municipal : 13

Conseillers en exercice : 13

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 11 présents et 2 représentés

Date de la convocation du conseil municipal : 30 janvier 2023

Date d'affichage : 31 janvier 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***L'an deux mille vingt-trois, le 6 février, à 18 h**Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François DEYSSON, maire.***Présents** : François DEYSSON ; Jacques ILLIEN ; Mélanie LAMOTTE ; Patrick REBEYROL ; Emmanuel CENDRIER ; Franck ÉTANCELIN ; Claude LAZARO ; Fabien HERREMAN, Antonio TAPADAS ; Carlos VALERO ;**Pouvoirs excusés** : Jean-Paul LENFANT donne pouvoir à Claude LAZARO ; Louis de ROYS donne pouvoir à François DEYSSON ; Nadia LEFAY donne pouvoir à Mélanie LAMOTTE**Absents** : /**Secrétaire de séance** : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.**DÉLIBÉRATION 7.5/2023-075****OBJET : Projet de fresques murales et Grafs réalisés par les jeunes.****Participation à l'appel à projet de la MAIF****Mélanie LAMOTTE, maire adjointe, explique**

Notre assureur, la MAIF, en partenariat avec ULULE, lance un appel à projet à destination de ses sociétaires visant à mettre en lumière une action avec un impact social ou environnemental positif, à portée collective et menée à l'échelle locale.

15 projets seront retenus sur la région Nord-Est et recevront une prime de 4000€.

Parmi ceux-ci, 7 projets « Grands lauréats » seront retenus pour être soumis au vote des sociétaires, qui récompensera les 3 premiers d'une prime complémentaire de 1000€, 2000€ ou 3000€. Pour l'année 2023, les dossiers sont à déposer jusqu'au 3 mars.

**Mélanie LAMOTTE précise que notre commune est en situation de répondre à cet appel à projet.**

**Nous présentons un projet global décliné en deux actions :**

**1. Mise en place d'une fresque par les jeunes du village réunis en Junior Association au dos du lavoir situé sur le GR11**

*Cette fresque viendrait ainsi recouvrir des graffitis sauvages et disgracieux pour intégrer harmonieusement la zone naturelle de la vallée classée de l'Orvanne.*

*Ce projet sera encadré par un artiste peintre, Monsieur Hassan EL GROUA, artiste indépendant, lequel a déjà réalisé, par le passé, avec les différents conseils des jeunes, plusieurs fresques en trompe l'œil dans le village (abribus du centre village, vestiaires du Stade...).*

***Le thème de la fresque a été choisi par les jeunes de l'A.J.V., en lien avec la présidente de l'association E.N.V.O.L., Madame Annie POTHIER-VANNESTE, qui a financé la rénovation de ce lavoir en 2019.***

*Il s'agit d'un paysage présentant des éléments faisant appel au patrimoine bâti et naturel du village, à la biodiversité présente alentour et à l'histoire du village. Histoire revécue, en 2022, lors de la mise en œuvre du projet intergénérationnel de la Communauté de Communes Moret Seine-et-Loing, Raconte-Moi Mon Village, dont ce lavoir fut le théâtre lors du tournage d'un film qui a rassemblé les différents acteurs du village jeunes et seniors réunis par les commissions patrimoine et fleurissement.*

*Il est à noter que nos deux jeunes en service civique à la mairie de Villecerf apporteront aussi leur concours au chantier en proposant un atelier créatif aux autres enfants et jeunes du village et un goûter auxquels les parents et les acteurs associatifs du village seront conviés.*

***Concernant le volet environnemental, l'A.J.V. placera pendant ce chantier deux abris à chauve-souris à l'intérieur du lavoir avec l'assistance de Seine et Marne Environnement. Cette action contribuera au maintien des populations de ces mammifères vulnérables, tous protégés en France, qui trouvent dans les marais de la vallée de l'Orvanne de quoi se nourrir.***

***Cette action s'inscrit dans la restauration de la Trame noire sur notre territoire, rendue possible après la décision du conseil municipal de procéder à l'extinction nocturne des lampadaires entre 23h et 5h30. Dans la lignée de cette action, d'autres abris à faune seront installés prochainement, comme un abri adapté aux chouettes effraies dans le clocher de l'église.***

**2. Le conseil municipal soutient un deuxième atelier "GRAF" sur le City Stade.** L'objectif est d'utiliser comme support, le dos de l'abri du banc de touche. Ce chantier encadré par un artiste graffeur (atelier PRESTA GRAFF) sera proposé à tous les jeunes de 10 à 17 ans. Les jeunes réaliseront avec l'artiste le graffiti de leur choix, avec pour seule contrainte sa bonne intégration dans les tons du paysage environnant.

**Au-delà de l'aspect « embellissement du cadre de vie », ces deux projets revêtent un objectif socio-éducatif, en favorisant l'expression au moyen de l'outil artistique, en valorisant la création, en recherchant la participation active des jeunes dans l'embellissement de leur village, et en encourageant la sociabilisation, l'esprit collectif et le développement des compétences des jeunes. Il permet enfin de développer leur citoyenneté par l'appropriation et le respect des espaces publics, équipements sportifs et mobiliers mis à leur disposition.**

**Mélanie LAMOTTE ajoute**

- Le montant des travaux de préparation du mur du lavoir s'élève à 600€ (4 jours d'agents en régie + matériel)
- Le montant de la réalisation de la fresque du lavoir s'élève à 3600€
- Le montant de l'atelier Graf au City stade s'élève à 480 €
- Le montant des abris à chauve-souris : 101.67 € HT
- Atelier dessin et peinture : 41.67 € HT
- Goûters : 83.33 € HT
- Le solde sera pris en charge sur les fonds propres de la mairie.

**Soit un total de 4906.67 €**

**Mélanie LAMOTTE propose de**

- Engager le projet de fresque murale au lavoir avec l'artiste Hassan EL GROUA ;
- Engager le projet de Graf au City Stade avec l'atelier PRESTA GRAFF ;
- Soumettre ces projets à l'appel à projets présenté par la MAIF avec ULULE ;
- Prévoir l'inscription des sommes nécessaires sur le budget prévisionnel 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents et représentés, la maire adjointe à soumettre le projet à la MAIF et le maire à inscrire les sommes nécessaires au budget prévisionnel 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

À Villecerf, le 6 février 2023,

Acte rendu exécutoire après publication, le 7 février 2023, le maire, François DEYSSON

